

Année scolaire 2024/2025

Absences et retards : pour les justifier, **les parents doivent écrire un mail par l'ENT à la Vie Scolaire** (compte parental sécurisé par des codes à ne pas communiquer à l'enfant). Une fois l'accès à l'ENT du lycée obtenu par EDUCONNECT, procéder ainsi depuis votre messagerie :

1.Clic sur "Assistant destinataires".

2.Dérouler l'arborescence jusqu'à "Assistants d'éducation".

3.Cocher la case "VIE Scolaire" à droite.

Les régularisations ne s'effectuant que par écrit, il est inutile de téléphoner, sauf si un entretien s'impose ou si vous avez un problème technique de connexion : dans ce dernier cas, vous pourrez fournir un justificatif en papier (lettre ou/et certificat).

Les absences non régularisées entraînent une convocation en retenue pour le mercredi après-midi et peuvent donner lieu- selon leur quantité- à un signalement à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers.

Une somme importante d'absences même régularisées par les parents pourra donner lieu à une convocation de ceux-ci ou/et de l'élève.

Tout devoir noté manqué (lycée ou maison) donnera lieu à un rattrapage qui pourra être effectué le mercredi après-midi.

Nous attendons des parents qu'ils soient exigeants sur l'assiduité qui est indispensable pour faire réussir les élèves.

Assistante de service social : Madame Mroz est présente dans notre établissement le mardi. Son bureau se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment B (couloir situé à droite du CDI). Elle apporte son aide aux élèves en faveur de leur équilibre psychologique, familial, économique ou social. Tél : 05 62 07 78 73 ou 06.21.84.98.06. Mèl : nadege.bruyeres@ac-toulouse.fr

Assurance scolaire : à transmettre par l'intermédiaire de votre enfant au professeur principal le jour de la rentrée. Le contrat doit comprendre la « responsabilité civile » et l'« individuelle accident ».

Carte Jeune Région : délivrée par la Région Occitanie, elle permet le prêt des manuels scolaires, **l'accès au service de restauration ainsi que les entrées et sorties de l'établissement : ne pas l'oublier à la maison.**

Pour tout contact : tél : 05 32 30 00 40 ou <https://www.laregion.fr/-La-Carte-Jeune-Region-Occitanie->

S'adresser directement à la Région Occitanie et non au lycée pour toutes questions relatives à la Carte Jeune Région.

Casiers : l'élève demandeur s'adresse à la CPE qui les attribue *prioritairement* pour raison de santé sur l'indication de l'infirmière, mais aussi pour le dépôt d'un casque de cyclomoteur ou en fonction de certaines situations familiales imposant le transfert d'un sac le vendredi et le lundi (demande parentale écrite). Ne pas installer un cadenas sans accord préalable : il serait retiré, donc cassé.

CDI : permet aux élèves de travailler sur ordinateur et sur documents, de s'informer sur l'orientation et l'actualité grâce à des abonnements, de lire, d'emprunter des livres, mais aussi de se détendre. La documentaliste étant aussi enseignante, il peut être fermé pour des raisons pédagogiques.

Clubs : pendant le temps libre, les élèves qui le souhaitent peuvent constituer un groupe au sein du lycée pour une activité extrascolaire. S'adresser à la CPE.

Communication avec le lycée : pas de carnet de correspondance. L'**ENT**, ainsi que le logiciel **Pronote** qui lui est relié, constituent notre outil de communication indispensable. Le téléphone du lycée est le : **05 62 07 02 72**. **Pour obtenir le standard, taper 3 : la Vie Scolaire (1) n'est pas le standard.**

CVL : Conseil à la Vie Lycéenne. Instance de **consultation** sur la vie lycéenne composée de 10 élèves élus par l'ensemble des lycéens et de 10 adultes membres de la communauté éducative, son président est le Proviseur et son vice-président est un élève élu. A ne pas confondre avec la MDL (voir MDL dans le vadémécum) association (loi de 1901) dont le président est un élève de plus de 16 ans : la **MDL gère** ses activités grâce à son Conseil d'Administration indépendant. Le **CVL** est une **instance de débats et d'échanges** ; cinq élèves de ses membres participent au Conseil d'Administration de l'établissement et votent en son sein.

E_{PS} :

- le lycée ne disposant pas d'installations sportives, les élèves se rendent au gymnase du collège ou, selon les programmations, sur d'autres lieux mis à disposition par la mairie. **Pour le premier cours d'EPS des classes de seconde**, celles-ci attendent devant la Vie Scolaire que leur professeur vienne les chercher.
- l'UNSS permet aux élèves d'approfondir leurs activités sportives le mercredi après-midi dès 13h30.
- les inaptitudes doivent être établies par un **médecin** (certificat par kinésithérapeute non valable). Ces certificats médicaux doivent être apportés par l'élève à l'infirmerie. Une demande de dispense exceptionnelle **écrite** peut être demandée par les parents : elle doit être présentée par l'élève au professeur d'EPS au début de la séance. Attention ! La demande parentale ne doit pas être renouvelée au cours suivant : l'élève devrait alors être dispensé par son médecin.

Fournitures scolaires : pas de liste. Les enseignants préciseront à leurs élèves à la rentrée quel est le matériel adéquat.

Prévoir toutefois :

- une **blouse en coton**, obligatoire pour les enseignements scientifiques en TP (pas de prêt par le lycée).
- la **calculatrice** « Texas Instruments-83 Premium CE- **Edition Python** » de préférence (batterie) ou éventuellement « Texas Instruments-82 Advanced- Edition Python » (piles).
Si l'élève n'est pas équipé le jour de la rentrée, le professeur de mathématiques lui proposera un achat groupé avec les tarifs suivants :
 - 83 Premium CE : 72, 90 euros TTC
 - 82 Advanced : 51, 30 euros TTC

Graver (ou inscrire à l'encre indélébile) le nom, le prénom et la classe sur la calculatrice. Relever et conserver le numéro de série : dispositions indispensables pour prétendre à une restitution après perte ou oubli. Ne jamais laisser la calculatrice exposée aux vols : la garder sur soi, la déposer dans un casier fermé par cadenas, etc... L'établissement n'est pas responsable en cas de vol.

- pour l'anglais :
 - un cahier grand format
 - des **écouteurs** avec prise mini-jack ou USB.
 - pour **l'EDS LLCE** Anglais en première, se procurer ***The Curious Incident Of The Dog In The NightTime*** de Mark Haddon, éditions Vintage et ***Fahrenheit 451*** de Ray Bradbury, éditions Not so Classic, éditions Belin : **ces deux livres sont indispensables pour l'EDS des 1ères.**

Fumer dans l'enceinte du lycée (et du collège) est interdit et passible d'une sanction disciplinaire (faute grave).

Garage pour les deux-roues : accès à demander par appel automatisé depuis le portail du garage. Il est situé à droite de l'entrée générale. Il n'est pas surveillé : la responsabilité du lycée n'est pas engagée en cas de vol ou de détérioration. Il est demandé aux utilisateurs de deux-roues de **ne pas se garer sur les emplacements de stationnement à l'extérieur** : à réserver aux voitures car il est souvent difficile de se garer pour les automobilistes et le garage est suffisant pour tous les deux-roues.

Harcèlement : **s'interdire toute moquerie** vis-à-vis d'autrui (même sans réelle méchanceté, une moquerie est offensante car elle ridiculise) ainsi que toute forme de rejet, d'intolérance, de discrimination ou d'intimidation. La **prévention du**

harcèlement est une priorité et les témoins éventuels ne doivent pas laisser faire : consulter immédiatement un.e professionnel.le du lycée (CPE, infirmière ou autre) pour réfléchir ensemble à la situation et agir de manière adaptée.

Horaires : début des cours à 8h30 et fin à 17h30. Récréations de 10h20 à 10h35 et de 15h25 à 15h40.

Infirmier.e : elle est ouverte tous les jours (si exceptionnellement fermée, s'adresser à la Vie Scolaire). Tél : **05 62 07 78 71**.
Mèl : caroline.boisserie1@ac-toulouse.fr. Pour les besoins particuliers des élèves, voir rubrique « Plans pour répondre aux besoins particuliers des élèves ».

MDL : Maison Des Lycéens, association (loi de 1901) composée des élèves du lycée membres par une cotisation volontaire. Parmi eux, seuls les adhérents de plus de 16 ans peuvent proposer leur candidature pour le bureau de l'association (président, secrétaire et trésorier). Les adhérents de moins de 16 ans peuvent être cependant élus pour devenir membres du Conseil d'Administration de la MDL. L'association a pour attribution l'organisation d'activités culturelles, sportives, humanitaires, ou/et générant des rentrées de fonds. Elle ne doit pas être confondue avec le CVL, Conseil à la Vie Lycéenne dont le président est le Proviseur : le **CVL** est une instance de **consultation** sur la vie lycéenne.

Manuels scolaires : ils sont prêtés en début d'année par la Région Occitanie par le biais de la « Carte Jeune Région » à présenter **obligatoirement** lors du prêt qui -comme la restitution en fin d'année scolaire- s'effectue au lycée. Tout livre détérioré ou ayant disparu devra être remplacé par la famille : **couvrir chaque manuel et inscrire sur une étiquette collée sur la couverture nom, prénom et classe**. La Région facture les livres manquants.

Option : dans notre établissement à l'amplitude horaire limitée, une seule option (de la seconde à la terminale) peut être choisie. Attention ! En terminale, les mathématiques « expert » ou « complémentaire » ne peuvent s'ajouter à l'option choisie antérieurement : l'abandon de celle-ci s'imposerait alors.

Ordinateurs portables pour les secondes : offerts par le Conseil Régional, ils seront distribués au lycée en échange d'un imprimé à remplir et à signer en double exemplaire.

Pass culture : dispositif du ministère de la Culture, à partir de l'âge de 15 ans, il donne un accès à un crédit individuel (entre 20 et 30€ selon l'âge par année scolaire). Ces sommes sont cumulables mais le crédit doit impérativement être utilisé avant la veille des 18 ans, sinon il sera perdu. Il permet de bénéficier, dans la limite de la somme allouée, de sorties culturelles, biens culturels, offres numériques. Voir : <https://pass.culture.fr>
L'établissement dispose d'un budget Pass culture indépendant de celui des élèves pour financer des actions culturelles.

Photos de classe et portraits pour trombinoscopes : **vendredi 6 septembre 2024**. Le planning sera communiqué en temps utile par mail et affiché.

Plans pour répondre aux **besoins éducatifs particuliers** des élèves :

- **PAP** (Protocole d'Accompagnement Personnalisé) : aménagements et adaptations pédagogiques pour les élèves ayant des **troubles des apprentissages**. Un PAP accordé est valable pendant toute la scolarité. Il est renouvelé chaque année à la demande des parents. **S'adresser à la Provisoire Adjointe**.
- **PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) : Soins, protocole d'urgence ou aménagement de la scolarité en lien avec une **pathologie** chronique, une intolérance alimentaire ou une allergie. Mise en place et renouvellement à la demande des parents. **S'adresser à l'Infirmière**.
- **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) : reconnaissance d'un **handicap** par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Saisine de la MDPH par la famille avec l'aide éventuelle de l'enseignant.e référent.e
Tél : 06 26 70 93 56. Mèl : referent32.gimont@ac-toulouse.fr. **S'adresser à la Provisoire Adjointe**.

Portable (téléphone) : permis au lycée, **sauf dans les salles de cours** où cependant il peut être utilisé à des fins pédagogiques avec accord du responsable. Sans accord, l'élève s'expose à une retenue. Demi-pensionnaires, attention ! **Au collège où vous prenez vos repas, l'utilisation du portable est interdite** même hors des bâtiments et vous expose à la confiscation.

PsyEN : Psychologue de l'Education Nationale « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » : accompagnement des adolescents dans leur parcours scolaire et la construction de leur projet de formation, prévention des difficultés et des risques de désinvestissement scolaire. Elle reçoit au lycée le **lundi (9h30-12h30) et le jeudi (9h30-12h30 et 13h30-17h)**. Son bureau est situé au rez- de- chaussée du bâtiment B (couloir à droite du CDI) et les rendez-vous se prennent à la Vie Scolaire.

Restauration : quatre jours par semaine (pas de cantine le mercredi) les élèves demi-pensionnaires sont accueillis au collège Louise Michel après avoir présenté leur **Carte Jeune** à l'assistant.e d'éducation au portail et **en respectant strictement le planning des horaires de passage par classe**, lequel est constitué pour plusieurs centaines de lycéens en fonction de leur emploi du temps.

La Carte Jeune est utilisée comme carte de demi-pensionnaire : elle est **obligatoire** et il **est interdit de la prêter** pour permettre à une autre personne de se rendre à la cantine : les deux élèves s'exposeraient à une sanction.

Il est possible de changer de régime (DP ou externe) en formulant une demande écrite (imprimé à remplir) avant la fin du trimestre en cours pour une modification devenant effective à partir du trimestre suivant : s'adresser au service de gestion en écrivant à sec-gestion.0320036r@ac-toulouse.fr

Les élèves externes prennent leur repas à l'extérieur du lycée sous la responsabilité de leurs parents : **il leur est interdit de se restaurer dans l'enceinte de l'établissement**. (RETENUE en cas de non respect de cette règle.)

Retenues : exclusivement le mercredi entre 13h et 16h. Pas de transport scolaire le mercredi après-midi : prendre ses dispositions. Une absence en retenue sans motif valable entraîne au moins un doublement du nombre d'heures sinon une sanction disciplinaire.

Sorties entre les cours : les élèves, qui peuvent se rendre au CDI, en salle d'étude, dans la cour ou au foyer quand ils n'ont pas cours, ont aussi le droit de sortir du lycée grâce à leur Carte Jeune (insertion dans le système automatisé du portail).

ST2S : l'orientation vers la 1ère Sciences et Technologies de la Santé et du Social ne s'obtient que par commission d'affectation académique. **La participation à l'option en seconde n'entraîne donc pas automatiquement le passage en 1ère ST2S.**

Tenue vestimentaire et comportement des élèves. Notre règlement intérieur précise : « Tous les élèves se doivent d'adopter une tenue propre, décente, non ostentatoire et adaptée aux activités pédagogiques. Le comportement de tous doit être correct » : choisir des vêtements respectant les convenances d'un lieu de travail, réserver les couloirs aux seuls déplacements et ne pas s'y installer, ni assis, ni allongé (!), être poli, etc...

Transports scolaires : ils sont organisés par la Région Occitanie, seule interlocutrice pour vos questions concernant les transports.

S'inscrire sur <https://lio-occitanie.fr> pour un transport scolaire gratuit pour les élèves relevant de notre secteur **au plus tard le 31 juillet** : frais de retard après cette date. Pour nos élèves domiciliés dans le 31, sélectionner ce département et non le 32. Toutes les précisions (horaires, points de montée et descente, etc...) sont à votre disposition sur <https://lio-occitanie.fr>

Tél : 0806 800 350

Le point de descente et de montée du lycée est situé près du collège Louise Michel et de l'école de musique.

Vols : lieu de vie de plusieurs centaines d'élèves qui gèrent eux-mêmes leurs biens personnels, un lycée n'est pas à l'abri des vols. Ne pas laisser de l'argent ou des objets coûteux (par exemple écouteurs sans fil ou calculatrice) dans le sac de cours sans surveillance : les garder avec soi ou, le cas échéant, dans son casier fermé avec un cadenas. Graver (ou inscrire à l'encre indélébile) le nom, le prénom et la classe sur la calculatrice, relever et conserver le numéro de série. **L'établissement n'est pas responsable des affaires personnelles des élèves** (même déposées à la Vie Scolaire ou au garage). Voir aussi la rubrique « Manuels scolaires ».

Voyages scolaires : à l'initiative des enseignants selon les projets pédagogiques. La scolarité au lycée n'induit donc pas automatiquement un voyage scolaire.